

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### **Avis de vacance d'un emploi d'inspecteur général de l'administration**

NOR : INT12114063V

Un poste d'inspecteur général de l'administration est à pourvoir par voie de détachement.

Conformément aux dispositions de l'article 18 du décret n° 81-241 du 12 mars 1981 modifié portant statut du corps de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur, peuvent être détachés dans un emploi d'inspecteur général de l'administration pour une durée totale qui ne peut excéder six ans :

- les membres des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ou de l'École polytechnique, les fonctionnaires appartenant à des corps ou cadres d'emplois relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière dont l'indice terminal est supérieur à l'indice brut 1015, les magistrats de l'ordre judiciaire et les militaires ayant au moins le grade d'officier supérieur.

Au terme de leur période de détachement ou du renouvellement de celle-ci, les fonctionnaires, magistrats et militaires susmentionnés sont réintégrés dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine.

Les candidatures doivent être adressées par voie électronique au plus tard le 14 juin 2021, délai de rigueur, à l'adresse suivante : [iga-recrutement@interieur.gouv.fr](mailto:iga-recrutement@interieur.gouv.fr).

Les dossiers de candidature comprendront les documents suivants :

- le formulaire de candidature téléchargeable sur le site internet de l'IGA ;
- une lettre de motivation (2 pages maximum) ;
- un *curriculum vitae* précisant notamment le parcours de formation du candidat et ses aptitudes linguistiques ;
- une photo d'identité récente ;
- le dernier arrêté de classement dans le corps ou cadre d'emplois d'origine.

Les candidatures sont examinées par un comité de sélection présidé par le chef du service de l'inspection générale de l'administration et composé de membres de l'IGA. Les auditions du comité de sélection sont précédées d'une sélection préalable sur dossier.

Tous renseignements utiles peuvent être obtenus auprès du secrétariat général de l'inspection générale de l'administration (téléphone : 01-80-15-60-03) et sur le site internet de l'IGA <http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Organisation/Inspection-generale-de-l-administration>.